

ACTE DES LICENCES POUR LA VENTE DES LIQUEURS.

304 Pour payer les dépenses de l'application de l'Acte des licences pour la vente des liqueurs :—

Remboursement des taxes perçues de ceux qui ont demandé des licences.....	84,000 00
Dépenses diverses des commissions.....	41,000 00

La Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(En comité.)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

1. *Résolu*,—Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour l'année fiscale finissant le 30 juin, 1886, la somme de \$3,501,921.23 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du Canada.
2. *Résolu*,—Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour l'année fiscale expirant le 30 juin, 1887, la somme de \$21,562,021.41 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du Canada.

Résolutions à rapporter.

Les dites résolutions sont, en conséquence, rapportées, lues pour la seconde fois, et adoptées,—le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

M. McLelan présente un Bill (No 145) pour accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent requises pour faire face à certaines dépenses du service public, pour les années fiscales expirant respectivement le 30 juin, 1886, et le 30 juin, 1887; et pour autres fins se rapportant au service public,—lequel est lu pour les première, deuxième et troisième fois, et passé.

M. Foster présente la réponse suivante :—

Réponse à Adresse du 19 avril dernier—Copie de toute correspondance et télégrammes échangés entre le gouvernement ou aucun de ses membres et l'ex-surveillant du sifflet de brume à Scatterie et aucune personne ou personnes, et d'aucun ordre ou ordres en conseil touchant le renvoi ou la démission du dit ex-surveillant, et la nomination de son successeur.

M. Costigan met sur le bureau,—Douzième rapport sur l'inspection des poids et mesures et du gaz, supplément No 11 du rapport du département du revenu de l'intérieur pour 1885.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu la lettre suivante du secrétaire de Son Excellence le Gouverneur Général :—

OTTAWA, 31 mai, 1886.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur-Général se rendra à la salle des séances du Sénat pour proroger la session du Parlement fédéral, mercredi, le 2 juin, à 8.15 p.m.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

HENRY STREATFIELD, capitaine,
Secrétaire du Gouverneur-Général.

A l'honorable Orateur
de la Chambre des Communes.